

*A l'attention de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan*

Nous apprécierions beaucoup, s'il est possible, que la servitude transversale permettant l'accès à la mer ne soit pas supprimée. C'est le sens de la demande que nous vous adressons dans le cadre de l'Enquête publique ouverte à Saint-Pierre Quiberon jusqu'à mercredi prochain 29 novembre. Avec nos meilleures salutations.